

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
**BLAIN**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, rue Pierre Morin à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

**DATE DE CONVOCATION** : 3 mars 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 24 – REPRÉSENTÉS : 05  
**VOTANTS** : 29

**PRÉSENTS** : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. MOUSSU James (*pouvoir à Mme FAURY Marion*), Mme NIAUDET Danielle (*pouvoir à Mme MOREAU Valérie*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : M. Philippe CAILLON et Mme Rita SCHLADT

**OBJET** : *Désignation d'une personne qualifiée auprès du Conseil d'administration de l'EHPAD Isac de Rohan.*

N° 2022 / 03 / 02

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R315-6 ;*

*Vu le décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005, relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médicaux sociaux et aux modalités de désignation de leurs membres ;*

*Vu la délibération n°2017/05/13 du Conseil municipal en date du 30 juin 2017 désignant les membres délégués au Conseil d'administration de la maison de retraite de l'Isac de Rohan :*

- Mme Jacqueline OLIVIER, titulaire,
- Mme Colette CHAUVIN, suppléante ;

*Considérant la démission du membre suppléant du conseil d'administration, il convient de désigner une personne qualifiée désignée en fonction de sa compétence dans le champ d'intervention de l'établissement en matière d'action sociale ou médico-sociale pour siéger au conseil d'administration de la maison de retraite ;*

*Monsieur le Maire, président de droit, propose que soient désigné(e) en tant que représentant qualifié :*

- Madame Nelly PIRIOU, suppléant(e),

.../...

*Mme Jacqueline OLIVIER conserve sa désignation en tant que représentante qualifiée titulaire.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **DÉSIGNE**, le membre délégué au Conseil d'administration de la maison de retraite de l'Isac de Rohan suivant : Madame Nelly PIRIOU, suppléant(e),
- et **PRÉCISE** que Mme Jacqueline OLIVIER conserve sa désignation en tant que représentant qualifié titulaire.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 14 mars 2022,  
Le Maire,

